Les médecins ne sont pas des mercenaires

Publié le 2 octobre 2018
Docteur Jean-Pierre Dickès
3 minutes

Madame Rossignol ancien ministre de la famille, de l'enfance et des droits de l'enfance sous Hollande, vient de lancer un projet de loi visant **à supprimer le droit à l'objection de conscience pour les médecins en matière d'avortement**. Elle est une gauchiste fanatique et se dit féministe. Elle est célèbre par sa fameuse phrase : « Les enfants n'appartiennent pas à leur parents ».
Or le droit à l'objection de conscience est reconnu par la Déclaration Universelle des Droits de l'homme. « **Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion »** ; la Convention européenne des droits de l'homme, la loi de séparation de l'Eglise et de l'État, le droit constitutionnel français, le Code de déontologie médical, la loi Veil et bien d'autres textes reconnaissent le droit à la liberté de conscience.
Refuser la liberté de conscience aux médecins suppose de modifier tous ces textes un par un. Passer par-dessus toutes ces lois et décrets correspond à mettre notre pays à l'égal des régimes totalitaires staliniens et hitlériens. Ainsi les « médecins de la mort » obligés par la SS de faire des euthanasies, des expérimentations humaines et des avortements n'ont pas eu le choix.
Les problèmes de l'euthanasie et de l'avortement sont de même nature. Mais l'idéologie peut tout faire et dire. Que de fois n'a-t-on pas entendu dans les médias qu'un enfant dans le sein maternel n'était pas une vie ? il a été créé une notion juridique de « non-vie » pour les enfants non nés ; ceci contre toute réalité. La sage-femme écoute les bruits du cœur de l'enfant qui est un non-être. Telle est la loi : 230.000 morts par an.
Maintenant, obliger les médecins à faire des avortements, va détourner les étudiants d'une spécialité médicale sinistrée ; elle est déjà celle qui recrute le moins. ; ils pourront toujours arguer qu'ils n'ont pas appris à faire cet acte ; et si on les oblige, ils le feront mal avec tous les risques que cela comporte. L'horreur médicale de cette mise à mort, fait qu'en pratique les médecins se détournent de cet acte. Il en est ainsi de manière diffuse dans plusieurs pays d'Europe. Certains médecins préfèreront quitter le pays pour ne pas se plier au totalitarisme idéologique anti-chrétien.
En 2012 l'augmentation des tarifs des avortements n'a pas enrayé la désaffection pour la gynécologie. Les médecins ne sont pas des mercenaires.
Dr Jean-Pierre DICKES, Président ACIM
Le 29 septembre 2018
Sources : Association catholique des Infirmières et Médecins